



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Préfecture
Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement, des Installations Classées
et des Enquêtes Publiques
Affaire suivie par M. Ligneau
Tél 01.40.97.23.58
Fax : 01.40.97.23.54
DOSSIER n°20090108
S3IC : 74-9238
LR +AR

Nanterre, le

24 AVR. 2019

Le préfet des Hauts-de-Seine
à
Monsieur Sébastien Moy
responsable commercial France
de la société AWS France

Objet : arrêté préfectoral imposant à la société AWS à Nanterre de nouvelles prescriptions relative à l'instauration de garanties financières.

PJ. : une copie de l'arrêté préfectoral DCPAT n°2019-82 du 23 avril 2019.

Je vous communique, ci-annexé, une copie de l'arrêté préfectoral DCPAT n°2019-82 du 23 avril 2019, vous imposant des prescriptions relatives à l'actualisation du montant des garanties financières, dans le cadre de l'exploitation de vos installations classées pour la protection de l'environnement situées à Nanterre, 52, rue du Port.

Le Préfet,

L'Attaché Principal
Chef de Bureau

Fabrice FAUCHER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Préfecture
Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement, des Installations Classées
et des Enquêtes Publiques
Affaire suivie par M. Ligneau
Tél 01.40.97.23.58
Fax : 01.40.97.23.54
DOSSIER n°20090108
S3IC : 74-9238
LR +AR

Nanterre, le 24 AVR. 2019

Le préfet des Hauts-de-Seine
à
Monsieur le maire de Nanterre

Objet : arrêté préfectoral imposant à la société AWS à Nanterre de nouvelles prescriptions relative à l'instauration de garanties financières.

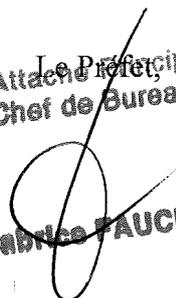
PJ. : - deux copies de l'arrêté préfectoral DCPAT n°2019-82 du 23 avril 2019.
- un procès-verbal d'affichage.

Vous trouverez, ci-annexé, deux copies de l'arrêté préfectoral DCPAT n°2019-82 du 23 avril 2019, par lequel j'ai imposé, à la société AWS, des prescriptions relatives à l'actualisation du montant des garanties financières, dans le cadre de l'exploitation de ses installations classées pour la protection de l'environnement situées à Nanterre, 52, rue du Port.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-39 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous demander :

1°) de déposer dans vos archives une copie de l'arrêté préfectoral qui pourra être consultée par toute personne intéressée.

2°) de faire afficher à la mairie sur les emplacements réglementaires pendant une durée minimale d'un mois, la seconde copie dudit arrêté et de me retourner, dûment complété, à l'expiration de ce délai, le procès-verbal d'affichage ci-joint constatant l'accomplissement de cette formalité

L'Attaché principal
Chef de Bureau

FABRICE FAUCHER

ADRESSE POSTALE : 167-177, avenue Joliot Curie – 92013 Nanterre Cedex

COURRIEL : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

STANDARD : 01.40.97.20.00 / TELECOPIE : 01.47.25.21.21 / INTERNET : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>